



peines pour harcèlement moral/telephonique

Par **Cocoy45**, le **09/09/2019** à **15:19**

Bonjour à tous,

Après une relation tumultueuses de 8 ans faite de tromperies de la part de mon ex-conjoint, à notre separation, celui-ci m'appeler jour/nuit, m'envoyer des dizaines et dizaines de messages/jour, en m'insultant, me menacant. il m'a suivi plus d'une fois chez moi, a degrader le hall d'entrée de mon appartement... je suis allée en hopital psychiatrique pour grosse dépression pendant 2 mois et demi.

A la suite de tout cela, n'en pouvant plus je suis aller porter plainte. Il a été convoqué une premiere fois sans rien avoir car je ne m'etais pas portée partie civile.

Aujourd'hui, on m'a demander d'envoyer les dommages et interets que je souhaitais obtenir pour ensuite avoir rdv au tribunal, on m'a aussi demander si monsieur continué de me harceler.

J'ai donc demander 1000€ de dommage matériel et 8500€ de prejudice moral. Je me suis basée sur ma perte d'emploi lors de mon internement qui a durer 2 mois et demi (et qui ma couter 4500€), 2 mois de smic perdu, les factures qu'il m'a laissé et que j'ai du payer seule (1000€ environ.) Sachant que monsieur a continuer de me harceler après sa premiere convocation, et que sa nouvelle petite amie m'a aussi menacée...

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce que j'ai demander. est-ce trop elevé ? A quoi dois-je m'attendre maintenant ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **11/09/2019** à **13:56**

Bonjour

Il ne faut pas hésiter à demander ce que vous estimez être une "fourchette haute" . Le juge tranchera.